



COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares, tenue le 11 février 2019, à 18 heures, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Lorraine Wolfe
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Était absent :	Monsieur François Morin

▪ MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « La Semaine nationale des enseignantes et des enseignants avait lieu la semaine dernière. Je vous invite à les remercier pour le travail qu'ils réalisent au sein de notre organisation. Bonne séance à tous! »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

C.E.-104-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 février 2019.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

C.E.-105-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

3. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE ET D'ACCESSOIRES POUR TROIS NOUVELLES ÉCOLES (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares relativement à l'acquisition de mobilier scolaire et accessoires pour trois (3) nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres prévoit que la Commission scolaire des Samares conclut le contrat avec plusieurs fournisseurs, ces derniers étant inscrits sur une liste selon leur rang établi à partir du montant de leur soumission à l'égard du lot ou de l'item visé, le fournisseur ayant présenté la plus basse soumission conforme étant au premier rang, celui ayant présenté la deuxième plus basse étant au deuxième rang, et ainsi de suite, étant entendu que les commandes peuvent être attribuées à l'un ou

l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis à l'égard du lot ou de l'item à acquérir n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-106-190211 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

QUE le fournisseur « LES ENTREPRISES NICOLE POISSON INC. » (Le Papetier Le Libraire) soit retenu pour l'acquisition de mobilier scolaire et accessoires pour trois (3) nouvelles écoles pour les lots 2, 9, 12, 13, 15 et pour les items A2, A5, B9, C4, C5, E1, H8, I1, I7 (2^e rang, règle du 10%), I10, I11, I16 et N4;

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents quant au choix des fournisseurs retenus pour l'acquisition de mobilier scolaire et accessoires pour trois (3) nouvelles écoles.

4. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE SERVICE DE RÉGIE POUR LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ENVOL (ANNEXE 4)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour le service de régie pour la salle de spectacle de l'Envol;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-107-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission du fournisseur « 9003-8555 Québec Inc. » (APL MULTI-MÉDIA) (Montréal) pour le service de régie pour la salle de spectacle de l'Envol, pour une période de deux (2) ans (12 février 2019 au 31 janvier 2021), avec trois (3) options de renouvellement d'une (1) année chacune, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

5. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Résorption pour le déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50622);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-108-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- 9106-4154 QUÉBEC INC. (L'HEUREUX, MONGEAU, J.C. LAUZON) (Montréal)
Remplacement de la ventilation phase II à l'école secondaire de la Rive (012 – Lavaltrie).
Deux cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quatorze cents (255 499,74 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. (Saint-Thomas)
Réfection partielle des salles de toilettes à l'école primaire Sainte-Thérèse (075 – Joliette).
Deux cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-quinze cents (244 896,75 \$), taxes incluses;
- 9215-7601 QUÉBEC INC. (KB ÉLECTRIQUE) (Mandeville)
Remplacement du système d'alarme-incendie à l'école secondaire de l'Érablière (099 – Saint-Félix-de-Valois).
Cent quatre-vingt-treize mille quarante-sept dollars et soixante-deux cents (193 047,62 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

6. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-109-190211 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 34 : Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-110-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 35 : Gala du Préfet de la MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-111-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 36 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-112-190211 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 37 : Dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Berthier | D'Autrays

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-113-190211 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 38 : Dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-114-190211 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 39 : Dîner femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois

7. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

C.E.-115-190211 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-116-190211 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 25.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale